

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Héléne GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Héléne LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 28 décembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 par Philippe CHARRIN - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 13h00 par Nathalie FEDI - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHEL - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 041-5131/18/CM

■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement Mise en accessibilité des stations du réseau de métro de Marseille aux Personnes à Mobilité Réduite -phase 2 mise en accessibilité de 16 stations

MET 18/6324/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire, a la volonté d'améliorer l'accessibilité de ses transports en commun conformément à la loi du 11 février 2005 prévoyant l'obligation de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacements. A cet effet, le Plan de Déplacements Urbains préconise de mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Publics (SDAT) approuvé par le Conseil Communautaire le 28 juin 2010, prévoyant la mise en accessibilité des quatre composantes de la chaîne des déplacements : lieux d'attente ; matériel roulant (bus, rames de tramway et de métro) ; pôles d'échanges et services (information et points de vente).

A ce jour, les stations de métro Blancarde, Louis Armand, saint Barnabé et Fourragère ont été rendues accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite lors du prolongement de la ligne 1 du métro en 2010. La future station terminus Gèze de la ligne 2 du métro sera accessible dès son ouverture. La station Sainte Marguerite-Dromel est en cours de travaux pour sa mise en accessibilité. De même, la réalisation de cinq autres stations (Vieux-Port, La Timone, Castellane, La Rose et Jules Guesde) auxquelles se rajoute la station Rond-Point du Prado fait l'objet de procédures de maîtrise d'œuvre en cours de lancement.

La station saint Charles fait l'objet d'une opération distincte dont la réalisation a été confiée à la Régie des Transports Métropolitains.

Les seize autres stations du réseau de métro sont identifiées comme un objectif prioritaire qui nécessite la mise en œuvre d'une programmation ainsi que le lancement d'études. Sont concernées les stations Frais Vallon, Malpassé, St Just, Chartreux, Cinq Avenues-Longchamp, Réformés-Canebière, Colbert, Estrangin, Baille pour la ligne 1 et Bougainville, National, Désirée Clary, Joliette, Noailles, ND-du-Mont, Périer pour la ligne 2.

L'accessibilité des quais aux rames est prise en compte dans le cadre d'une opération distincte de renouvellement du matériel roulant du métro de Marseille, qui ne fait pas partie de la présente opération.

Les stations de métro, lors de leur réalisation, n'ont pas été conçues pour garantir l'accessibilité des personnes ayant toute forme de handicap physique et/ou cognitif. Il s'agit donc d'apporter des réponses pour rendre une accessibilité physique et une accessibilité sensorielle comportant la mise en œuvre de signalisation réglementaire nécessaire, suivant l'arrêté du 1er août 2006 et la Circulaire n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007.

La mise en accessibilité nécessitera à la fois :

- des travaux d'adaptation du génie civil de la station, plus ou moins conséquents en fonction des contraintes techniques de chaque station,
- la mise en œuvre d'équipements complémentaires (une signalétique adaptée, pictogrammes, sonores, couleurs, ..) nécessaires à toute personne en incapacité de se déplacer et d'accéder librement et en sécurité aux services de la station de métro,
- le raccordement des équipements de sécurité et de gestion des infrastructures aux systèmes centraux de gestion du métro.

Les deux lignes du métro de Marseille font par ailleurs l'objet d'un ambitieux programme de rénovation avec notamment le renouvellement complet des rames de métro et leur fonctionnement en mode automatique. L'objectif est de livrer la totalité des rames pour 2025.

Le coût total de la réalisation de la deuxième phase de l'opération de mise en accessibilité du métro de Marseille comportant 16 stations est évalué à ce stade à 130 000 000 d'euros. Ce coût devra être affiné lors des études.

Il est donc proposé la création d'une opération d'investissement portant sur la Mise en accessibilité des stations du réseau de métro de Marseille aux Personnes à Mobilité Réduite – phase 2 : mise en accessibilité de 16 stations, pour un montant de 13 500 000,00 H.T hors taxes afin de permettre le lancement des études.

Cet investissement comprend uniquement le coût des études préalables (diagnostics, études préliminaires, études géotechniques, topographie, diagnostics techniques sur les ouvrages existants) des 16 stations et le coût des études d'Avant-Projet pour une partie des stations en fonction de la programmation qui sera retenue ultérieurement. Les travaux ne sont pas compris dans le montant de cet investissement.

L'opération d'investissement correspondante inscrite au budget annexe Transports enregistrée dans l'autorisation de programme 181130TP du programme n° 13 de la Métropole doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille ; Provence ;
- La délibération FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 11 décembre 2018

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant de 13 500 000 d'euros hors taxes de l'opération d'investissement portant sur la Mise en accessibilité des stations du réseau de métro de Marseille aux Personnes à Mobilité Réduite – phase 2 : mise en accessibilité de 16 stations ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement portant sur la Mise en accessibilité des stations du réseau de métro de Marseille aux Personnes à Mobilité Réduite – phase 2 : mise en accessibilité de 16 stations, pour un montant de 13 500 000 d'euros hors taxes rattachée au programme n° 13 - autorisation de programme n° 181130TP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le Budget 2019.
L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération s'établit comme suit :

CP 2019 : 200 000 euros hors taxes

CP 2020 : 500 000 euros hors taxes

CP 2021 : 1 000 000 euros hors taxes

CP 2022 : 1 500 000 euros hors taxes

Exercices suivants : 10 300 000 euros hors taxes

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM